

HAUSSE DES PRIX DU CARBURANT BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT

FO continue de revendiquer :

- Le gel et le plafonnement des taxes (TICPE, TVA...)
- La mise en place d'une prime transport pour tous
- L'augmentation générale des salaires, du point d'indice et des retraites



COMMUNIQUÉ

HAUSSE DU CARBURANT : FO REVENDIQUE UNE PRIME TRANSPORT ET L'AUGMENTATION DES SALAIRES

En un an, le coût de la vie s'est emballé : fuel domestique : +26 %, gaz : +24 %, alimentation : +2.8%, loyers : +1.6%... Et dans un contexte où le coût de l'immobilier a souvent contraint les travailleurs à augmenter la distance lieu de résidence/travail, les rendant otages malgré eux de la contrainte et du coût des transports, les prix des carburants ont augmenté de 21 % pour le diesel et de 15 % pour l'essence (notamment en raison des taxes qui représentent 60% des prix à la pompe). Le gouvernement s'acharne avec l'annonce de nouvelles augmentations des taxes sur les carburants de façon continue jusqu'en 2022 (au 1er janvier 2019 : +6.5 centimes pour le diesel et +3 centimes pour l'essence), ce qui provoque une légitime colère des salariés qui n'ont pas d'alternative.

En parallèle, la rigueur est de mise sur les salaires, le point d'indice du traitement des fonctionnaires reste bloqué et les retraités ont subi une hausse de la CSG de 25%. Et ce malgré un gouvernement vantant son action en faveur du pouvoir d'achat des plus défavorisés « grâce à la suppression des cotisations chômage » dénoncée par Force Ouvrière car véritable cadeau empoisonné. Le pseudo-gain de 15€ net par mois pour un salaire de 1200€ ne suffit pas pour compenser les augmentations de taxes... D'une manière plus générale c'est donc l'ensemble des salariés et des retraités qui subit la baisse du pouvoir d'achat en étant ponctionnés de toutes parts.

De longue date, Force Ouvrière, revendique :

- Le gel et le plafonnement des taxes (TICPE, TVA),
- · La mise en place d'une prime transport obligatoire pour tous,
- L'augmentation générale des salaires, du point d'indice et des retraites.

Paris, le 9 novembre 2018



Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO

46, rue des petites écuries 75010 PARIS

contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55



LE POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES FOND COMME NEIGE AU SOLEIL !!!

L'actuelle hausse des prix n'échappe à personne, tant elle est sévère pour les hydrocarbures. En seulement une année certains prix ont flambé :

- +26% pour le fioul domestique
- +21% pour le diesel
- +15% pour l'essence
- +24% pour le gaz

Le gouvernement n'a pas hésité à augmenter les taxes sur le carburant. Il poursuit dans cette voie, puisque le projet de loi de Finances pour 2019, adopté en première lecture à l'Assemblé nationale, prévoit une nouvelle augmentation de taxes sur le diesel et l'essence le 1^{er} janvier 2019.

En revanche, aucune revalorisation de la valeur du point d'indice n'est prévue dans le PLF!

Entre janvier 2000 et août 2018, l'indice des prix à la consommation, calculé par l'INSEE, a augmenté de 31%. Dans le même temps la valeur du point d'indice s'est considérablement dégradée ces dernières années.

Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice des fonctionnaires de janvier 2000, il faudrait une revalorisation du point de 18,7%!

Il est inacceptable de continuer à laisser le pouvoir d'achat des fonctionnaires se dégrader face à la hausse des prix !

Augmentation immédiate du point d'indice!

Paris, le 13 novembre 2018

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

FO défend les intérêts moraux et les conditions de travail des salariés!

Dès à présent, j'ouvre mon espace électeur > ICI

Du 29 novembre au 6 décembre, je vote et je fais voter FNEC FP FO







Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Pour cette nouvelle année scolaire, faites un choix utile et réfléchi : Syndiquez-vous au SNUDI FO 13!

Pour une première adhésion, seuls les derniers mois restants sont à cotiser!

Carte 2019 (janvier à décembre) déjà disponible >ICI<

Mes avantages

- 1/ Paiement fractionné en plusieurs chèques (jusqu'à 10)
- 2/ Paiement par virement bancaire (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)
- 3/66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.
- **4/** Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO *équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité*)

Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!

Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site www.snudifo13.org